



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 81847

Texte de la question

M. Marc Bernier appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des anciens titulaires de contrats emploi solidarité au regard des droits à retraite complémentaire. Le contrat de travail dont ils ont bénéficié a été, en effet, exclu du champ d'application de la législation sur les retraites complémentaires obligatoires et aucune cotisation n'a été versée à ce titre auprès des institutions compétentes. Or, les intéressés observent aujourd'hui que les employeurs de personnes recrutées sur les mêmes emplois, selon les modalités du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), sont assujettis aux cotisations de retraite complémentaire. Il souhaite savoir si des mesures sont envisageables en faveur des anciens titulaires de CES, qui s'estiment lésés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Bernier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81847

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11983